

Bien sûr, l'augmentation de la taxe d'ordures ménagères n'est agréable pour personne, surtout qu'elle arrive avec des contraintes supplémentaires (Pass Cyclad, conteneur grand volume plus éloignés des habitations) mais c'est une obligation si nous voulons préserver nos lieux de vie et notre planète.



Ces déchets sont la conséquence directe de notre société de consommation. Ne baissons pas les bras et restons vigilants sur le tri des emballages. Il reste encore 28% d'emballages dans les sacs d'ordures ménagères. Cela pourrait coûter à Cyclad et donc à tous, une pénalité de 800 000 € par an face au malus mis en place par l'État pour responsabiliser les collectivités sur le tri et la vente de ces emballages permettrait d'aller chercher 1 million d'euros de recettes supplémentaires.

Bon à Savoir!

Des kits de compostage sont toujours disponibles en mairie !



PASS MOBILE SANTÉ

Sachez qu'il existe un moyen pour les personnes malades ou en situation de précarité d'avoir accès aux soins par l'intermédiaire d'une Permanence d'Accès aux Soins de Santé hospitalières (PASS). Elle assure une prise en charge coordonnée : médicale, sociale, infirmière et l'accompagnement dans un parcours de santé. Une PASS accueille tout patient :

- sans assurance maladie ou sans complémentaire santé ;
- et/ou dont la situation sociale bloque une prise en charge médicale (incapacité de payer les soins, absence de logement stable ou hébergement précaire, difficulté à s'orienter, en grande vulnérabilité ou exclusion sociale).

Une PASS permet un accès au plateau technique de l'hôpital (biologie, radiologie, pharmacie...) et aux spécialités médicales, un accès aux médicaments, un retour vers la médecine de ville et vers les structures de santé de proximité.

Un patient peut se présenter spontanément à la PASS ou être adressé par l'accueil administratif de l'hôpital, après son passage aux urgences, par un partenaire extérieur.

L'équipe de la PASS mobile (une infirmière et une assistante sociale) est joignable :



Par téléphone au : 06.82.91.44.28 ou 06.82.91.47.54 ou 05.46.95.72.86

Par mail à : pass.sjy@gh-saintesangely.fr



**IL RESTE ENCORE UN TERRAIN À
VENDRE RUE DES ÉCOLES**
602 m² à 24 € le m²

AGENDA

Jedi 27 février à 18h30 : réunion d'information panneau Pocket à la salle des fêtes.

8 mai : cérémonie du 8 mai



LE MOT DU MAIRE



Chères Dœuilloises et Dœuillois,

Je vous remercie d'être venus encore nombreux ce début d'année à la cérémonie des vœux. Je considère votre présence comme un véritable soutien dans ma fonction de maire et comme une affirmation de l'intérêt que vous portez à notre commune.

Dans ce contexte compliqué, d'instabilité politique, de situation financière dégradée de notre pays, avec la présence de la guerre sur notre continent européen et de la guerre commerciale déclarée par les États-Unis il faut, je pense, plus que jamais rester unis et attentifs à son prochain et aux plus faibles et démunis.

Ce contexte anxiogène a des conséquences sur le budget de la commune avec la hausse des charges et des réductions des participations de l'État et du département. Nous avons dû clore nos comptes 2024 sans la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 35 000 € que nous avons demandée pour le logement de l'ancienne mairie. Le département nous a exprimé sa volonté de toujours soutenir les communes mais a modifié également les règles d'attribution de ses participations pour s'adapter à ses recettes.

Nous allons essayer de prolonger notre action pour le bien-vivre à Dœuil. Je remercie les Martins-Bêcheurs qui ont embelli notre village et pour prolonger leur action des aménagements seront réalisés sur la place de l'église. Nous sommes également en train de repeindre les entrées de villages ainsi que les menuiseries de nos logements locatifs. Une poutre a été remplacée et un bardage posé sous le préau derrière le café associatif. Nous avons montré en créant le café associatif qu'avec de la volonté et à faible coût nous pouvons réaliser de belles choses riches de sens et fédératrices. Pouvons-nous prolonger cette dynamique pour aménager la réserve et l'ancienne Coop pour redonner vie au centre bourg ?

Nos finances étant limitées, seule notre détermination et notre engagement peuvent nous permettre de relever ce défi. En aurons-nous la volonté ?

Jacques TROUVAT

LA MAIRIE

Horaires d'ouverture

Lundi : 8h30-12h30 / 13h00-17h00
Mercredi : 8h30-12h30 / 13h00-17h00
Vendredi : 8h30-12h30 / 14h00-16h00

Contact

Tél : 05 46 24 62 74
E-mail : mairie@doeuilsurlemignon.fr
Site : www.doeuil-sur-le-mignon.fr
 Mairie de Dœuil-sur-le-Mignon

Adresse

11, rue du stade
17330 Dœuil-sur-le-Mignon

Achèvement du SCEDI

La mise en œuvre du Schéma communal extérieur de défense contre l'incendie (SCEDI) visant à installer des citernes pour protéger les habitations contre le risque d'incendie vient de s'achever.



Les quatre dernières citernes ont été installées à La Prise, La Crignolée, Germon et La Brousse. Ce programme rendu obligatoire dans chaque commune avait débuté en automne 2022. Sept citernes ont été installées sur le territoire de la commune, chacune profitant aux habitations dans un rayon de 500 mètres. Le coût total des travaux s'élève à 40 646,99 € HT dont 28 980,24 € de subvention et un reste à charge pour la commune de 11 666,75 € HT.

Réseau de diffusion des messages d'alerte dans la commune

La Communauté de communes dispose actuellement d'une application permettant la diffusion de messages d'information à l'ensemble de ses usagers : **Panneau Pocket** !



À l'instar d'autres communes, la municipalité a décidé d'utiliser cette application pour alerter les Dœuillois (alertes météo, danger imminent, arrêtés municipaux ...).

La mairie a ouvert un compte sur Panneau Pocket et vous pouvez dès à présent télécharger l'application et vous abonner à ce **service GRATUIT** !

Comment ça marche ?

1 - Téléchargez l'application Panneau Pocket (GRATUITE)

2 - Recherchez la commune de Dœuil-sur-le-Mignon

2 - Abonnez-vous au compte « Dœuil-sur-le-Mignon 17330 » en cliquant sur le 

Lorsqu'il passe au rouge vous êtes abonné ! 

3 - Dans la rubrique « paramètres de l'application » activez les notifications.

Un petit prospectus est joint à ce bulletin pour vous accompagner. La municipalité organisera prochainement une réunion d'information pour présenter l'application.

Cette application vous permet également de vous abonner aux communes de votre choix.

REUNION PUBLIQUE LE 27 FÉVRIER À 18H30 À LA SALLE DES FÊTES

La situation financière de Cyclad va entraîner une hausse des cotisations qui étaient depuis de nombreuses années inférieures à la moyenne générale.

Les causes influençant la situation actuelle sont de deux ordres :

1 - Des investissements importants :

- Un incinérateur à Paillé, vétuste, est remplacé par une usine de valorisation énergétique - coût 30 millions d'euros. La durée des travaux, plus longue que prévue, a entraîné un surcoût (coût du transport pour l'enfouissement et la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) supplémentaire) de 3,6 millions d'euros.
- La construction d'un nouveau centre départemental de tri des emballages de 40 millions d'euros en partenariat avec l'agglomération de La Rochelle et le Syndicat Intercommunal du Littoral.

2 - Un contexte économique défavorable :

- Une augmentation de la TGAP. Ces taxes représentent 11% du budget soit 3,2 millions d'euros en 2024.
- L'augmentation du coût de l'argent a impacté le coût financier des investissements.
- L'inflation énergétique et l'augmentation des coûts de prestations de services (transport vers l'enfouissement pendant l'arrêt de l'usine de Paillé).
- L'effondrement du cours de revente des matériaux (recyclage) dont le produit est passé de 4,3 millions en 2022 à 2,2 millions en 2024 pour une quantité supérieure.

Ces investissements importants sont indispensables et préparent l'avenir en évitant d'une part, la fermeture de l'usine de Paillé et d'autre part le malus de l'État pour les collectivités qui ne trient pas assez.

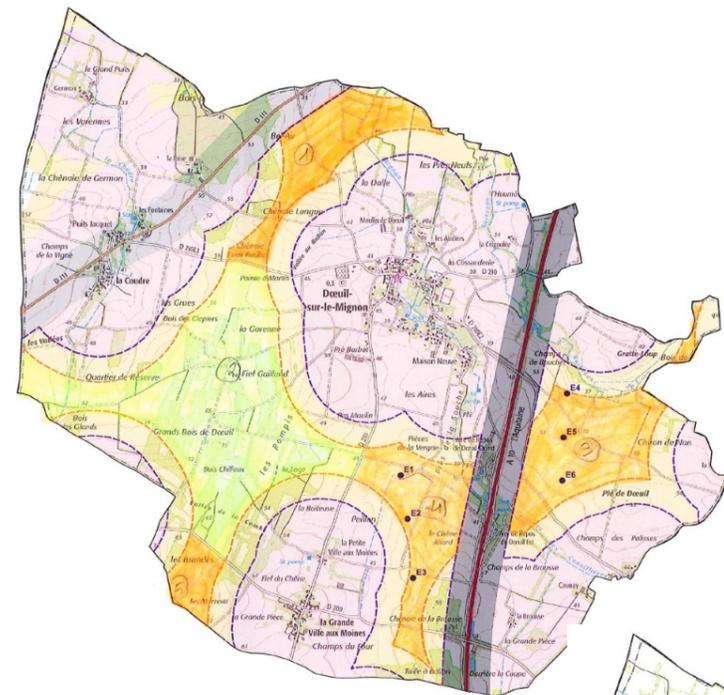
Parallèlement, pour préparer sereinement l'avenir, Cyclad travaille à :

- La mise en place de 3 filières « responsabilité élargie du producteur » (REP) :
 - * Jeux - jouet,
 - * Articles de bricolage et de jardinage,
 - * Produit et matériaux de construction du secteur du bâtiment. L'objectif de ces filières vise une économie de 650 000 € / an (- 10% du tout-venant en déchetterie).
- Contrôler mieux l'accès des déchetteries avec le Pass Cyclad. Objectif : réduire de 10 à 20% les déchets qui parviennent d'autres territoires.
- Une autonomie de traitement sur les ordures ménagères résiduelles (OMR) grâce à l'unité de valorisation énergétique de Paillé.
- Une collecte robotisée avec la mise en place de bacs grands volumes. Objectif : remplacer la collecte actuelle sous-traitée par une collecte mécanisée en régie.
- La gestion des déchets organiques (mise en place de composteur).

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables

Promulguée en mars 2023, cette loi fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action.

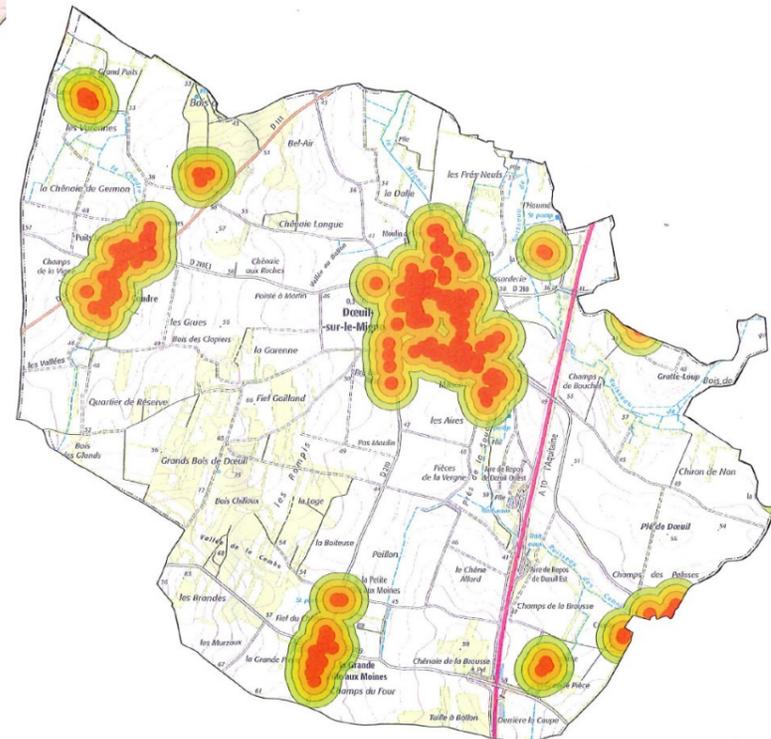
Grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAER), où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.



Une concertation publique a été organisée dans les locaux de la mairie les 6 et 7 décembre derniers. 25 personnes seulement ont manifesté de l'intérêt pour ce sujet d'importance pour l'avenir de notre commune. Il en ressort une grande majorité d'avis favorables aux projets éoliens et agrivoltaiques.

À la suite de cette concertation, le conseil municipal a voté la définition des ZAER traduites par les deux cartes suivantes :

- à gauche, la carte des ZAER dédiées à l'éolien en respectant une zone de 700 mètres des habitations.



- à droite, la carte des ZAER dédiées à l'agrivoltaïque en respectant une zone de 200 mètres des habitations.

Ces ZAER ne sont pas des zones exclusives : des projets peuvent être autorisés en dehors.

Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin d'inclure la commune d'implantation du projet et les communes limitrophes dans les discussions préliminaires au plus tôt.

Mise en place du Pass Cyclad !

Nouveau !

En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries

Pourquoi un Pass ?

Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers de Cyclad et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité.

Le Pass donne accès à 24 passages par an et couvre l'ensemble des besoins des particuliers.

À partir du 1^{er} janvier 2026, le Pass sera obligatoire pour les particuliers et le nombre de passages sera décompté.

Comment obtenir mon Pass ?

Dès maintenant, muni(e) d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, je me connecte sur cyclad.org ou je scanne le QR code. Je remplis le formulaire.

Toutes les informations et demande de Pass sur cyclad.org ou en scannant le QR Code ci-contre.



Je suis un professionnel ? Le Pass est obligatoire dès le 1^{er} janvier 2025. RDV sur cyclad.org
Je n'ai pas d'adresse mail ? Contactez Cyclad au 05 46 07 16 66.

Plantation de haies

Samedi 1er février la commune s'est enrichie de deux nouvelles haies ! Plus d'une trentaine de bénévoles se sont retrouvés dès 8h30 du matin autour du café de bienvenue organisé par Thierry COUTON, porteur d'un projet de plantation d'une haie double de 650 mètres le long de la D 210. Le chantier s'est terminé en début d'après-midi suffisamment tôt pour entamer la deuxième plantation, plus modeste (une haie simple de 190 mètres à proximité des hangars à paille d'Arnaud CLERCY), sur une parcelle communale. Cette très belle journée a été ponctuée par un déjeuner pris en commun à la salle des fêtes offert par Thierry COUTON. Merci aux organisateurs et aux bénévoles qui ont permis pour la 6^{ème} année consécutive de contribuer à préserver la biodiversité de notre territoire.



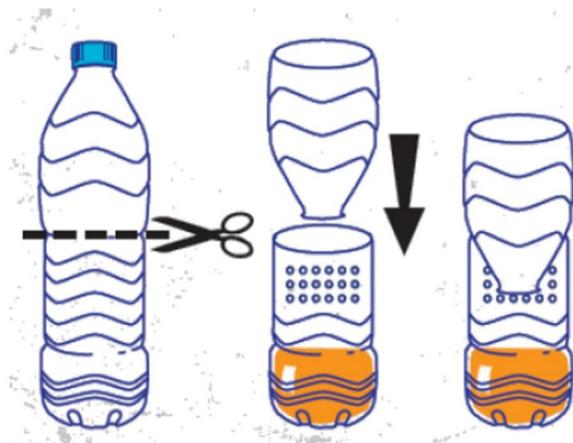
Campagne de piégeage des frelons asiatiques

Les nids de frelons asiatiques sont restés actifs jusqu'aux premières gelées. Ceux qui n'ont pas été détruits dans la commune sont abandonnés définitivement. Les femelles reproductrices sont les seules à avoir survécu.

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide, coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixé par deux agrafes) pour faire un entonnoir.

Au fond de cette bouteille, versez : un verre de bière brune de préférence, un verre de vin blanc qui repousse les abeilles et un trait de sirop de cassis, framboise...

Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50 m ou 2 mètres. La pluie détruisant les phéromones qui attirent les frelons, il est nécessaire de renouveler le piège ou de le mettre à l'abri.



Aux alentours de 13°C elles sortent d'hibernation et commencent à construire un nid de la grosseur d'une orange. Puis la plus forte tue les autres et devient la reine du nid. Fécondée depuis l'automne, elle commence à pondre et le nid ne va cesser d'augmenter jusqu'à l'automne.

Piéger une fondatrice c'est un nid en moins : FAITES DES PIÈGES MAINTENANT !

La mairie de son côté a souhaité contribuer à cette lutte. Elle a fait l'acquisition de pièges qui sont mis gratuitement à votre disposition à la mairie, venez les retirer !

LA VIE MUNICIPALE

Cérémonie du 11 Novembre



Les Dœuillois ont manifestés une fois de plus leur fidélité aux cérémonies patriotiques comme en témoigne la participation à la cérémonie du 11 Novembre, anniversaire de l'armistice de la guerre de 1914-1918 et hommage à tous les "Morts pour la France" des conflits anciens ou actuels. À l'issue de cette cérémonie présidée par le maire, les participants se sont retrouvés au café associatif pour partager le traditionnel verre de l'amitié.

Changement au conseil municipal

Arnaud CLERCY, conseiller municipal depuis 2008, a remis sa démission au maire pour convenances personnelles. Réduit désormais à 9 membres au lieu de 11, ce départ ne remet pas en question la légitimité du conseil municipal.

Recensement de la population

Suite à la dernière campagne de recensement dœuilloise qui s'est déroulée au début de l'année 2022, la population de la commune a été réévaluée. À compter du 1er janvier 2024, la commune compte officiellement 377 habitants.



Remplacement temporaire de la secrétaire de mairie

Notre secrétaire de mairie, Lauriane, attend un heureux évènement. Elle va temporairement quitter son poste à compter de la mi-avril jusqu'à la mi-septembre. Elle sera remplacée durant cette période par Mme Muriel LEROUX, de Loulay. On lui souhaite d'ores et déjà la bienvenue parmi nous !

Marché de Noël



Le samedi 7 décembre, le Foyer Rural a organisé pour la deuxième année un très joli Marché de Noël. Initialement prévu au Moulin à Café en semi-nocturne, il a été déplacé à la dernière minute dans la salle des fêtes mise à la disposition des exposants par la municipalité en raison de la mauvaise météo. Une belle réussite, conviviale, qui a permis de passer un bon moment en présence du Père-Noël.

Repas des Aînés



Le samedi 14 décembre, la municipalité a convié nos Aînés à se réunir autour du traditionnel déjeuner de fin d'année. Toujours un petit peu plus nombreux chaque année (81 en 2024), cela prouve qu'il fait bon vivre dans notre commune !

